Commission de l'éducation et de la formation



3123 - Maintenance courante des collèges publics

Programme de travaux de maintenance dans les collèges pour 2014.

Rapport n° CP/2014/78

Service gestionnaire:

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les collèges pour l'année 2014. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au Budget Primitif

Lors de la session plénière des 9 et 10 décembre 2013, le Conseil Général adopte le budget primitif de l'année 2014 et les crédits suivants du programme de travaux de maintenance dans les collèges :

- 8,77 M€ pour effectuer les travaux de mise aux normes, maintenance, amélioration fonctionnelle des bâtiments, rénovation des logements de service et procéder au remplacement d'équipements de cuisine des demi-pensions.
 (7,65 M€ en investissement et 1,12 M€ en fonctionnement),
- 0,15 M€ de subvention pour les travaux de mise aux normes, maintenance, amélioration fonctionnelle des bâtiments, rénovation des logements de service et le remplacement d'équipements de cuisine des demi-pensions menés par la collectivité qui fait appel à responsabilité (sur la base de 90% des dépenses hors taxes + l'intégralité de la TVA).

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme en annexe.

Pour l'année 2014, l'effort principal porte à nouveau sur :

- la mise en conformité réglementaire des locaux.
 Ainsi, en termes de sécurité incendie, le programme de mise à niveau se poursuit pour tenir compte, à la fois des remarques des commissions de sécurité et de l'évolution de la réglementation, en vue d'obtenir une mise en sécurité des établissements conforme aux exigences réglementaires.
- la maintenance des bâtiments.
 Les efforts se poursuivent tant au niveau du traitement des enveloppes des bâtiments, de la réfection des étanchéités de toiture, et du remplacement des menuiseries extérieures (Rhinau, Dettwiller, Schirmeck, Stockfeld à Strasbourg, Freppel à Obernai, Galilée à Lingolsheim) que de travaux de rénovation des installations thermiques (Schweighouse, Geispolsheim).

- l'amélioration fonctionnelle des espaces pédagogiques et des locaux d'accompagnement à l'enseignement.
 - Différents travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments et des équipements sont également prévus (peinture, revêtement de sol, sanitaire, chauffage, équipements de cuisine...) ainsi que des actions sur les espaces extérieurs.
 - Le programme intègre également des restructurations partielles de certains espaces pédagogiques et administratifs, ainsi que des locaux d'accompagnement à l'enseignement. Il s'agit d'adapter les locaux existants, notamment les salles de sciences et de technologie, aux normes dimensionnelles et fonctionnelles appliquées aujourd'hui par le Département du Bas-Rhin dans les collèges, afin de créer un environnement propice au travail des élèves et des professeurs. Les principales restructurations partielles programmées en 2014 concernent les collèges Erasme de Strasbourg (SEGPA), Cronenbourg (restructuration externat bât A 1^{er} étage), Gerstheim (études pour la restructuration du pôle scientifique) et Hoerdt (études pour la restructuration du pôle techno et science).

Un collège (Soultz-sous-Forêts) bénéficie d'une gestion directe par la collectivité responsable dans le cadre de l'Appel à Responsabilité, sachant que le service Gestion et Entretien du Patrimoine assure la préparation des programmes avec les établissements. La subvention prévue par le Département au BP 2014 pour ce collège s'élève à 0,15 M€.

C'est donc un programme de 8,92 M€ qui sera engagé en 2014 par le Département du Bas-Rhin au niveau des travaux de gros entretien et de maintenance dans les collèges.

Il convient de noter que les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seront valorisées par le biais des certificats d'énergie.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

En conclusion, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par la délibération du conseil général des 9 et 10 décembre 2013, en matière d'investissement en faveur des collèges d'enseignement public du Bas-Rhin, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du conseil général, statuant par délégation, autorise le président du conseil général à :

- lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe.

- signer, pour les opérations correspondantes, les conventions relatives à la participation du Département, aux travaux engagés par les communes ou groupements de communes ayant fait appel de responsabilité,
- signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL